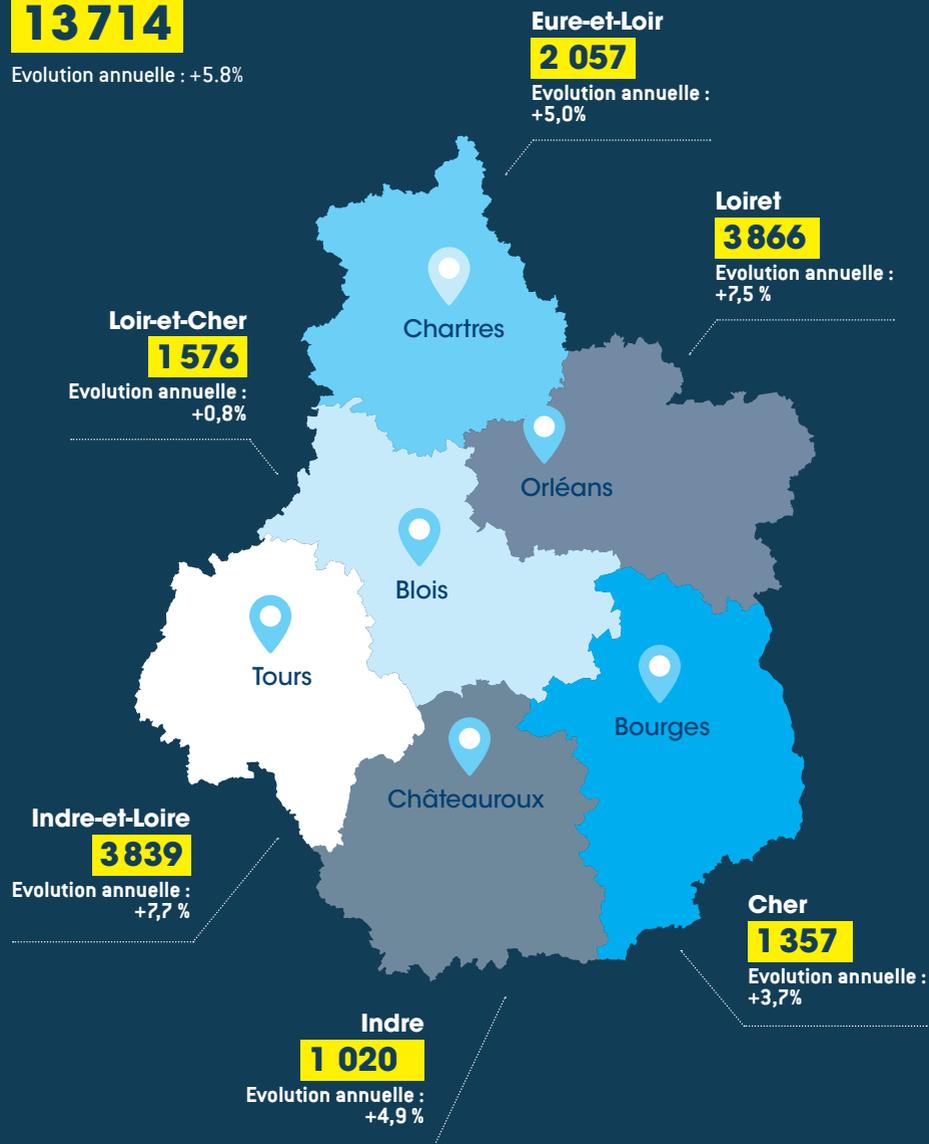


# Nombre de ruptures conventionnelles homologuées en 2019 et évolution annuelle

## Région Centre-Val de Loire

**13 714**

Evolution annuelle : +5,8%



Directeur de la publication : Pierre GARCIA - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) | Publication : Février 2021 - www.goodby.fr

Source : Dares, base de données issues des formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration  
Champ : demandes homologuées uniquement

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECCTE INFOGRAPHIE**  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

# La rupture conventionnelle individuelle

EN 2019



En vigueur depuis juin 2008, la rupture conventionnelle individuelle permet à un employeur et à un salarié de rompre un contrat à durée indéterminée (CDI) d'un commun accord, ouvrant droit pour le salarié à une indemnité de rupture et, le cas échéant, aux allocations chômage.

La rupture conventionnelle individuelle en 2019  
en région Centre-Val de Loire

Pour plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr>

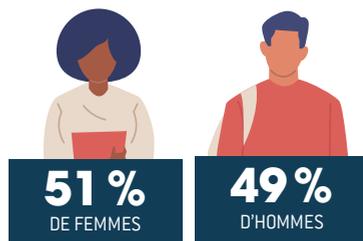
# En 2019, 13 714 ruptures conventionnelles individuelles homologuées en région Centre-Val de Loire



## +5,8%

par rapport à 2018

95,6 % des demandes reçues ont été homologuées en 2019 contre 94 % en 2018.



## Des évolutions contrastées selon les secteurs

NOMBRE DE RUPTURES CONVENTIONNELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE

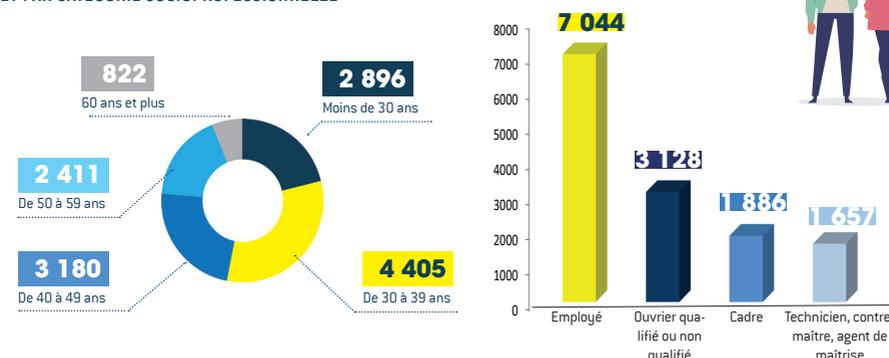


**Grille de lecture :** Le secteur des activités financières enregistre 441 ruptures conventionnelles en 2019, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2018.

Champ : demandes homologuées uniquement  
Source : Dares, base de données issues des formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration

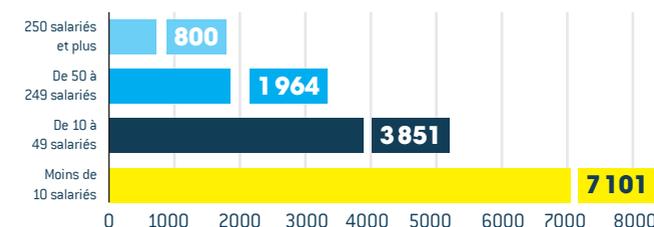
## Des salariés plutôt jeunes et plus souvent employés

NOMBRE DE RUPTURES CONVENTIONNELLES PAR ÂGE ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

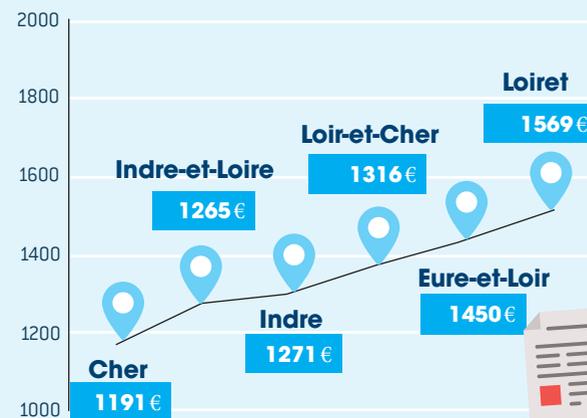


## 52 % des ruptures conventionnelles dans les TPE

NOMBRE DE RUPTURES CONVENTIONNELLES PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



## La moitié des salariés de la région Centre-Val de Loire perçoit une indemnité d'au moins 1 370 €



INDEMNITÉ MÉDIANE PERÇUE SUITE À UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE PAR DÉPARTEMENT

### Centre-Val de Loire

**1 370 €**

**NOTE :**

L'indemnité médiane correspond au montant de l'indemnité pour lequel 50 % des personnes gagnent plus et 50 % gagnent moins. En outre, le minimum légal est passé de 0,20 mois de salaire par année d'ancienneté à 0,25 mois en septembre 2017.

Champ : demandes homologuées uniquement en 2019 au département de réception du dossier  
Source : Dares, base de données issues des formulaires Cerfa de demande d'homologation reçus et validés par l'administration